



**Portes
Ariège
Pyrénées**

Communauté de Communes

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET : Fin de la concertation publique visant à la création de la ZA Gabriélat II		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : 70 Titulaires présents : 43 Suppléants présents : 5 Procurations : 14	Pour : 62 Contre : 0 Abstentions : 0	2022-DL-112

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES - M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J.-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – P. QUINTANILHA - X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – M. D'ANGELO - G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
Michèle BARDOU à Pauline QUINTANILHA
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
Géraldine PONS à Michel LABEUR
Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
Denis PRAS à Philippe CALLEJA
Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL ; Geneviève LELEU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération numéro 2020-DL-012 du 24 février 2020, le Conseil communautaire :
 - approuvait la réalisation d'un lotissement communautaire pour étendre la zone d'activités de Gabriélat,
 - autorisait Monsieur le Président de la CCPAP, ou son représentant, à déposer, au nom et pour le compte de la Communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP), une demande de permis d'aménager du lotissement dénommé « Gabriélat 1 ter ».

- par délibération numéro 2021-DL-092 du 28 juin 2021, le Conseil communautaire :
 - approuvait la modification du lot 111 sur lotissement communautaire Gabriélat 1 ter,
 - autorisait Monsieur le Président de la CCPAP, ou son représentant, à déposer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, une demande de permis d'aménager visant la modification du lot 111 issu du lotissement dénommé « Gabriélat 1 ter » en cinq lots.

Afin de conforter et développer la fonction "activités économiques" de la zone d'activités de Gabriélat, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) souhaite aujourd'hui poursuivre l'aménagement de la zone et étendre son périmètre.

Dans le but de mettre en œuvre la viabilisation et la commercialisation de nouveaux terrains à bâtir, il convient que la CCPAP crée un nouveau lotissement dans le prolongement de la première tranche.
Pour cela elle doit déposer une demande de permis d'aménager à la commune de Pamiers, compétente en matière d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la communauté de communes a engagé dès 2020 une concertation profitant de la démarche de révision du PLU de la ville de Pamiers.

Ainsi, la concertation a donné lieu aux événements publics suivants :

- 17 novembre 2020 à 18 décembre 2020 : Enquête publique – révision PLU de Pamiers
- 07 janvier 2021 : Réunion publique au hameau de Trémège
- 25 mars 2021 : Réunion publique au hameau de Trémège
- 14 juin 2022 : Réunion publique au hameau de Trémège

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'activités de Gabriélat 2,
- D'approuver la clôture de la période de concertation préalable à la création de la zone d'activités de Gabriélat 2;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.103-2

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;



Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'activités de Gabriélat 2.

Article 2 : Approuver la clôture de la période de concertation préalable à la création de la zone d'activités de Gabriélat 2.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président de la CCPAP, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce lotissement.

Le Secrétaire de séance

Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président

Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 30-09-2022

